



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

**SOMMAIRE**

P.1. Editio. Calendrier.  
 P.2. Pourquoi il faut voter non à la convention cadre de la région, le pacte c'est non.  
 P.3. AED/AESH primes REP/REP+ ; stage non titulaires  
 P.4. Stage CPE ; dans les établissements

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex  
 Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

**Carrières****Classe exceptionnelle**

à partir du 15 mai :  
 consultation des avis  
 émis par le CE et l'IPR

**CAPA contestation RV  
carrière**

le 11 mai

**Mutation intra**

vérification vœux et  
 barèmes du 9 mai au 23  
 mai 12h

**CPF**

Jusqu'au 21 avril

**Stages syndicaux/  
réunions syndicales****CPE (Paris-Créteil-  
Versailles)**

Jeudi 25 mai

**Non-titulaires**

Jeudi 1<sup>er</sup> juin

**PsyEN**

Journées d'études FSU  
 23 et 24 juin

**Retraites : réussir un 1<sup>er</sup> mai historique !**

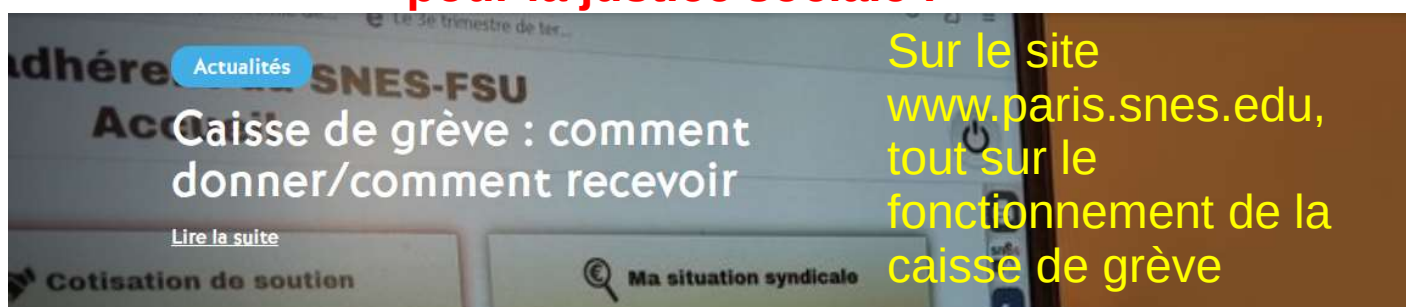
Après trois mois de mobilisations exprimant le rejet massif du projet réforme des retraites, le Président de la République a promulgué le texte, contre l'appel solennel fait par l'intersyndicale unie et alors même que l'avis du Conseil constitutionnel sur le second RIP ne sera rendu que le 3 mai. Ces passages en force successifs, le refus d'entendre la majorité des Français opposée au recul de l'âge de départ à la retraite et à la perte des probables deux plus belles années de cette retraite souvent difficilement attendue (quand ils n'auront pas deux années de précarité supplémentaires s'ils ne sont déjà plus en emploi ou des retraites amputées par des décotes amplifiées), les erreurs et approximations entretenues pour faire passer la réforme comme progressive, sont des coups portés à notre démocratie. Le RN est annoncé vainqueur de la séquence. Nous ne nous y résolvons pas et appelons tou-te-s les collègues à se joindre aux cortèges unitaires du 1<sup>er</sup> mai. Faisons-en une journée de mobilisation exceptionnelle et populaire contre la réforme des retraites et pour la justice sociale.

**Thomas Baniol, Nathalie Dehez, Ketty Valcke,**  
 Co-secrétaires généraux du SNES-FSU Paris

*Dernière minute : les organisations syndicales de l'académie de Paris ont refusé de siéger au CSA ainsi qu'à la F3SCT pour marquer leur opposition à la réforme des retraites comme à la vision du dialogue social de l'exécutif.*



**Tou-te-s ensemble pour un 1<sup>er</sup> mai unitaire  
 contre la réforme des retraites  
 pour la justice sociale !**



Sur le site  
[www.paris.snes.edu](http://www.paris.snes.edu),  
 tout sur le  
 fonctionnement de la  
 caisse de grève

## Lycées : pourquoi il faut voter non à la convention cadre de la région IdF

La région Ile de France a transmis aux lycées sa convention-cadre afin que les Conseils d'administration des EPLE la ratifie. Ce document, en plus de se livrer à une apologie ridicule de l'action de Valérie Pécresse en faveur des lycées, organise une véritable prise de contrôle par la région de la gestion matérielle des établissements. En effet, dans son article 3, la région annonce qu'elle imposera aux adjoints gestionnaires des EPLE une lettre de cadrage afin de lui préciser quels sont ses objectifs, puis leur imposera des formations avant de participer à leur évaluation annuelle, au mépris des règles de fonctionnement de l'Éducation nationale.

Ce dispositif s'appuie sur une lecture biaisée de la loi 3DS qui prévoit la mise en place d'une nouvelle tutelle fonctionnelle de la collectivité territoriale, en plus de la tutelle normale de l'Éducation nationale sur les adjoints gestionnaires.

La région Ile de France semble considérer les gestionnaires comme de simples subordonnés de sa propre administration. Il s'agit là d'une attaque directe contre le statut de fonctionnaire d'État de ces personnels Éducation nationale qu'on ferait discrètement passer, en dehors de toute légalité, dans le giron de la fonction publique territoriale.

### L'analyse du SNASUB-FSU :

*Il est absolument inacceptable que la politique budgétaire des établissements dépende de personnels au service de la collectivité territoriale et non des lycées. La région Ile de France qui n'a cessé de rogner sur les dotations de fonctionnement, qui, cette année, n'a pas hésité à puiser autoritairement dans les fonds de roulement des établissements, affaiblirait ainsi les directions d'établissement de manière décisive. Pire encore : le mépris complet des conditions de travail des personnels affiché par la région lorsqu'elle met en œuvre des opérations de réhabilitation en site occupé ne trouverait plus de limites. Les gestionnaires, défenseurs des intérêts des communautés éducatives, se retrouveraient pris dans des injonctions contradictoires où prédomineront la voix et les intérêts financiers de la collectivité territoriale.*



Face à ce qui ressemble à un coup d'état administratif, les CA des lycées doivent réagir et rejeter vigoureusement ce texte scandaleux.

## Salaires : la pacte, c'est non

**Le pacte pour qui ?** Il concerne les professeur-es, les CPE et les Psy-ÉN mais le ministère est en grande difficulté pour identifier des missions pour ces catégories. Pour les CPE, le risque est grand qu'il vienne remettre en cause les équilibres trouvés par la circulaire de missions de 2015.

**Quelles missions dans le pacte ?** Il y a deux grands types de missions : d'une part les missions prioritaires qui doivent être obligatoirement couvertes au niveau de l'établissement (devoirs faits, remplacements à l'interne), et d'autre part les participations à l'heure d'approfondissement en Sixième et au dispositif découverte des métiers, ou encore des missions définies dans le cadre d'une concertation locale. Le Pacte fonctionne par brique de missions, avec d'une part des briques de 24 heures devant élèves (devoirs faits etc.) d'autre part des briques « non quantifiables en heures » (organisation de projets, CNR). En l'état actuel, tout personnel qui s'engagerait dans le Pacte devrait commencer par assurer 24 heures de missions prioritaires (Devoirs faits ou remplacements à l'interne). Ensuite, d'autres briques, dont certaines de 24 heures et d'autres non quantifiables peuvent s'ajouter. Ainsi le ministère définit un Pacte standard à 2 briques de 24 heures et une brique non quantifiable. Autrement dit : le Pacte standard représente une charge de travail d'au moins 50 heures supplémentaires !

**Le pacte c'est combien ?** Une brique serait rémunérée l'équivalent d'une IMP soit 1 250 euros annuels. Le ministère se targue d'une rémunération horaire supérieure à l'HSE des certifié-es... mais comme l'a fait remarquer le SNES-FSU, à un taux inférieur à celle des agrégé-es ! Inacceptable. Et lorsque le SNES-FSU a pointé le risque d'aggravation des inégalités femmes-hommes, la seule réponse du ministère est d'annoncer la formation des chefs d'établissement à la conduite des réunions !

**Le pacte, ça fonctionne comment ?** Le fonctionnement du Pacte est un redoutable accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement. Après identification des besoins locaux, les personnels devront faire des vœux pour candidater sur des missions et c'est le chef d'établissement qui répartira les Pactes. Il fera ensuite une lettre de mission pour les personnels retenus et contrôlera la réalisation des tâches.

Le SNES-FSU continue à porter ses mandats d'une revalorisation du traitement indiciaire, qui garantit la transparence des rémunérations, et de nos carrières notamment par l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation et son augmentation d'au moins 20 % dans les cinq prochaines années, le relèvement de 70 points de toute la grille indiciaire, un 1er échelon de rémunération a minima à 2 000€ net mensuels, la reconstruction de l'ensemble des grilles doivent avec l'objectif à terme de retrouver un traitement de début de carrière équivalent à de 2x le SMIC (niveau de 1982 avant la désindexation du point d'indice), la revalorisation des carrières grâce à la diminution de la durée de passage des échelons dans le cadre d'une refonte de l'ensemble des grilles, accélérateur pour toutes et tous, le passage plus rapide à la hors classe et l'accès pour toutes et tous à la classe exceptionnelle.

## AED/ AESH : réclamer la prime REP/REP+

Etant donné la mauvaise volonté de nombreuses académies, dont l'académie de Paris, à faire respecter les droits de ses agent.e.s, et notamment ceux des accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap et AED, le SNES-FSU national propose à ces agent.e.s un modèle de courrier de réclamation suivant pour les collègues affecté.e.s dans des établissements appartenant aux Réseaux d'éducation prioritaire/ Réseau d'éducation prioritaire (REP/REP+). A retrouver sur le site [www.paris.snes.edu](http://www.paris.snes.edu)

## Non-titulaires : stage syndical jeudi 1<sup>er</sup> juin

Ce stage syndical d'une journée est ouvert à tous les contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation d'Ile-de-France.

**Quand ? Le jeudi 1er JUIN 2023 de 9h30 à 16h30.**

**Où ? Section Nationale SNES-FSU, 46 avenue d'Ivry 75013 Paris**

**Transport : M14 - Olympiades.**

### Programme du stage

**Matinée :**

Quels sont mes droits et obligations ?

Que peut vous imposer l'Administration ? À quelles indemnités avez-vous droit ? Pouvez-vous refuser d'être professeur principal ? Comment faire face à l'autoritarisme d'un chef d'établissement ?...

Savoir lire et comprendre son bulletin de salaire : Comment est calculé le traitement de base ? À quelles indemnités ai-je droit ? comment calculer son service à chaque rentrée ? Quelles conséquences sur le salaire ?

**Après-midi :**

Le CDI - Les concours – le droit à la formation continue

Que savoir sur les évaluations et les formations ? Comment accéder au CDI ? Comment obtenir la portabilité du CDI ?

Comment réduire ou arrêter son activité, demander un congé formation ? Quel accompagnement aux concours pour les non-titulaires ?

La participation aux stages syndicaux sur les heures de travail est un droit (12 journées par an)

### Inscription en deux étapes :

Inscrivez-vous au stage avant le vendredi 21 avril 2023 auprès du SNES-FSU Paris

Si vous êtes syndiqué-es : inscrivez-vous via votre espace adhérent (vous aurez besoin de votre numéro d'adhérent-e, ou adresse email, ainsi que de votre mot de passe. Puis rendez-vous dans l'encadré « Mes stages SNES-FSU » et cliquez sur le premier lien « Accéder à la liste des stages proposés par votre section académique. » et choisissez le stage « Stage spécial NON-TITULAIRES » )

Si vous n'êtes pas encore syndiqué-es : cliquez sur ce lien et choisissez le stage « Stage spécial NON-TITULAIRES » (Il vous faudra une adresse email valide pour recevoir la confirmation de votre inscription au stage).

Si vous travaillez ce jour-là, déposez une demande d'autorisation d'absence au secrétariat de votre établissement, un mois à l'avance (cette autorisation d'absence est générée automatiquement sur votre espace adhérent-es après inscription, sinon modèle sur notre site).

Il est souvent difficile, en cours d'année scolaire, de prendre du temps pour s'informer et mener une réflexion sur son métier. Pourtant, dans le contexte actuel où les injonctions se multiplient et où les réformes s'accumulent, saisissez-vous de votre droit à autorisation d'absence pour formation syndicale, pour échanger collectivement sur les conditions d'exercice de nos métiers.

Si vous n'arrivez pas à vous inscrire quelle qu'en soit la raison (stage non disponible, problème d'accès à l'espace adhérent, difficulté du chef d'établissement...), envoyez un mail à : [nontitulaires@paris.snes.edu](mailto:nontitulaires@paris.snes.edu) avec vos prénom et nom.



**Jeudi 25 Mai 2023**  
**09h00 - 17h00**  
**au Lycée Gabriel Fauré**  
**81 avenue de Choisy Paris 13<sup>e</sup>**



Devoir de loyauté, obligations de service, percée du.de la « CPE manager », lente installation du.de la « CPE chef de service » en lieu et place de son/sa organisateur/trice : autant de biais qui peuvent noyer nos missions sous un océan de directives et de dérives, et nous faire oublier notre identité professionnelle de CPE.. Comment dès lors réaffirmer notre place de CPE au sein de l'EPLE ? De quelle manière faire vivre nos textes réglementaires en 2023, quand l'injonction n'a jamais été aussi forte pour nous pousser vers l'équipe de direction ? Comment asseoir notre légitimité de professionnel.les de l'éducation dans certains contextes compliqués d'établissements ? Comment appréhender les droits et les devoirs du.de la fonctionnaire CPE aujourd'hui ?

Cette actualité constituera le cœur de nos échanges avec les intervenants Olivier Ralluy, responsable national du secteur CPE du SNES FSU, et Jean-Michel HARVIER et Fanny VALA, responsables nationaux du secteur juridique du SNES FSU :

- le.la CPE entre droits et devoirs du.de la fonctionnaire CPE ;
- le.la CPE entre glissement et brouillage de nos missions au sein de l'établissement ;
- le.la CPE face aux attaques et aux menaces : comment et pourquoi se protéger

## RAPPEL

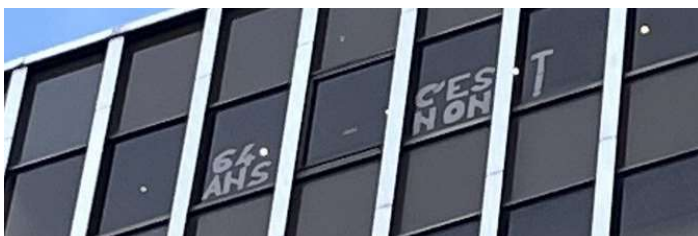
S'inscrire en ligne via l'espace adhérent dans "mes stages"

Imprimer la demande d'autorisation d'absence générée à l'inscription, adressez-la au Recteur, sous couvert de votre chef-fe d'établissement, au plus tard un mois avant la date du stage. La date limite d'envoi de la demande est donc le vendredi 21 avril (le 25 étant pendant les vacances !!). Une non réponse, dans un délai de 15 jours, équivaut à une autorisation accordée. Nous vous rappelons que tous/tes les fonctionnaires stagiaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours par an). N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.

N'oubliez pas de déposer votre demande d'autorisation avant le 21 avril 2023.

## Site académique : retrouvez facilement l'actualité des établissements parisiens

Dans actualités/ dans les établissements, retrouvez les actions, motions, photos des mobilisations des établissements de notre académie. Pensez à nous les envoyer pour partager avec les autres sections.



### Dans les établissements

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL / VIE SYNDICALE / DANS LES ÉTABLISSEMENTS

#### Articles publiés dans cette rubrique

**VIE SYNDICALE**  
Paul Valéry : motion bac en juin et vote contre la convention cadre de la région  
Vote convention cadre Région Île-de-France : 8 absentes 14 contre 0 pour (...)

**VIE SYNDICALE**  
Lycée Pierre-Gilles de Gennes : 64 ans, c'est non  
Pour rendre visible la mobilisation contre la réforme des retraites, un (...)

**VIE SYNDICALE**  
Motion unanime contre la convention cadre Région IDF au lycée Ferry  
La motion contre la convention cadre de la région Île-de-France a été votée à (...)

**VIE SYNDICALE**  
Conditions de travail, dysfonctionnements au sein du collège, Coysevox en colère !  
Les collègues, soutenus par les parents d'élèves, ont été reçus en (...)

**VIE SYNDICALE**  
Lettre ouverte des personnels et des parents de la cité scolaire Honoré de Balzac  
Suite à l'arrestation d'une lycéenne, les associations de parents d'élèves FCPE (...)

**VIE SYNDICALE**  
Motion bac en juin lycée Ravel  
Retrouvez ci-dessous la motion présentée au CA du lycée Maurice Ravel : (...)

**VIE SYNDICALE**  
Mobilisation retraites cité scolaire Voltaire  
La cité scolaire Voltaire est très mobilisée depuis le début des actions contre (...)